



SAINT ROMAIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

De la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 29 novembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Serge GRAPPIN, le Maire.

Date de la convocation : 22/11/2016

Membres présents : Mrs Serge GRAPPIN, David BISE, Gilles BUISSON, Patrick GERMAIN, Bernard MARTENOT (arrivé à 20h17), Mathieu THIBERT, Mmes Myriam MULLER, Sandra POULET.

Membres absents ayant donné procuration : Jacques CHEVALIER à Serge GRAPPIN

Membres absents excusés : Carole CHABOCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur Serge GRAPPIN, Maire, déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article l 2121-15, le conseil municipal nomme David BISE aux fonctions de secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2016

Le procès-verbal de réunions du conseil municipal du 18/10/2016 ne soulève aucune observation.
Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2- Délibération n°2016-11-067 : Décision modificative n°3 : Budget Principal

Le Maire explique au Conseil municipal que le réaménagement de l'emprunt communal nécessite la prévision des intérêts courus non échus dans le budget principal de la commune.

Il propose à l'assemblée de procéder à une décision modificative en dépenses de fonctionnement comme suit :

Article 66111 : +370.00€ (intérêts à échéance)

Chapitre 022 : -370.00€ (dépenses imprévues)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les crédits susmentionnés.

Vote : à l'unanimité

3- Délibération n°2016-11-068 : subvention pour le Noël des enfants

Dans le cadre de la fête de Noël des enfants des 3 communes : Saint Romain, La Rochepot et Baubigny, le Maire propose de maintenir, au même niveau que l'an passé, la subvention versée à l'association des Amis des Trois Ecoles, soit 25€ par enfant de la commune.

Le nombre d'enfants concernés est de 30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer la somme de 750€ à l'Association des Amis des Trois Ecoles et d'inscrire ce montant au budget 2016.

Vote : à l'unanimité

4- Délibération n°2016-11-069 : demande de fonds de concours : SICECO

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux d'éclairage public rue Sous le Château doivent être réalisés compte tenu de l'état des luminaires repères C10 et C11.

Ces prestations relèvent du SICECO. Le montant des travaux s'élève à 2314.00€ et la contribution de la commune est évaluée à 926.14€.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO
- Charge M. le Maire de signer tout document référant à cette affaire.

Vote : à l'unanimité

5- Délibérations n°2016-11-070 : échange de parcelles communales

Dans le cadre de l'échange de parcelles communales avec les consorts FEVRE, M. le Maire propose à l'assemblée de préciser la délibération n°2015-03-012 en notifiant la superficie, le numéro cadastral de la parcelle échangée ainsi que sa valeur vénale.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, précise ces éléments et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Vote : à l'unanimité

6- Délibérations n°2016-11-071 : rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS)

M. le Maire expose : La Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle et à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud à compter de l'exercice 2008. Ce contrôle a été ouvert par courrier du 5 juin 2014.

Le domaine de l'examen porte sur :

- La situation financière
- La fiabilité des comptes
- Le transfert progressif de compétences des communes vers la communauté d'agglomération
- La mutualisation des services avec la commune de Beaune
- L'opération de création de la baignade naturelle de Montagny-les-Beaune
- La gestion des ressources humaines
- La compétence assainissement collectif et non collectif
- Le contrat de développement unique

A l'issue de la première phase d'instruction, un entretien préalable a eu lieu le 24 novembre 2014 avec le Président de la CABCS. La Chambre a ensuite, dans sa séance du 31 mars 2015, arrêté des observations provisoires qui ont été notifiées le 5/06/2015. Une réponse a été adressée par la communauté d'agglomération le 4/9/2015. Un rapport d'observations définitives a ensuite été envoyé le 27 octobre 2015.

Ce rapport accompagné des réponses reçues, a été adressé aux communes membres de cet établissement public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives relatif à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud de la Chambre Régionale des Comptes.

Vote : à l'unanimité

7- Questions et informations diverses

1/ Travaux :

- Un projet de lotissement est envisagé. Sur les conseils du notaire de la commune, les élus vont prendre contact avec des lotisseurs.
- Les observations soulevées lors de la réception des travaux de voirie Grande Rue ont fait l'objet d'une régularisation par l'entreprise.
- Attente du bornage pour acter le prolongement de la VC5 en Pichotot
- L'enfouissement des réseaux électriques rue Pierre Ronde est en projet pour 2017

2/ Personnel communal :

- Certains candidats au poste de cantonnier seraient éligibles au contrat aidé. Des entretiens sont prévus.

3/ Cimetière :

- Messieurs Buisson et Martenot font un point sur l'état des concessions après la Toussaint
- M. Buisson se renseigne pour la mise en place d'un container en haut du cimetière
- Projet de mise en place d'un panneau d'affichage au cimetière : il est envisagé de récupérer l'ancien panneau de la mairie.

4/ Baux ruraux :

- Dans le cadre de la traçabilité de la location des terres communales, M. Bise fait part à l'assemblée de la régularisation de 4 baux ruraux.

5/ Informations à la population :

- M. le Maire a le plaisir d'informer l'assemblée que le nouveau site internet de la commune est mis en ligne et consultable depuis mi-novembre. Il invite chacun à remonter au secrétariat les éventuelles erreurs ou omissions.
- Rappel aux habitants de la commune qu'il est possible de communiquer son adresse mail à la mairie afin de recevoir les informations communales.

6/ Lecture des courriers :

- Lions Club de Beaune demande à profiter de la distribution des plis de fin d'année pour diffuser une plaquette relative aux risques d'accidents domestiques. Le conseil propose de mettre à disposition les plaquettes à la mairie.
- Adapei 21 et l'association des Personnes Aveugles et malvoyantes sollicitent la commune pour des subventions. Le conseil donne une réponse défavorable à ces demandes.

7/ Divers :

- Les habitants victimes de la suppression (SAUR) à Saint Romain le Haut à l'automne 2015 ont été indemnisés par le Syndicat.
- La cérémonie des vœux du Maire est prévue le dimanche 8 janvier 2017

Fin de la séance : 22h22

Saint Romain, le 1^{er} décembre 2016

Le Maire
Serge GRAPPIN